

Conseil aux particuliers en architecture et en paysage

Vous résidez en Loire-Atlantique et avez besoin de conseils pour l'amélioration de votre lieu de vie ? Vous envisagez l'agrandissement, la rénovation, la transformation ou la construction de votre habitat et souhaitez être accompagné ? Vous vous interrogez sur la manière d'aménager votre jardin de manière cohérente avec votre mode de vie ? Le CAUE de Loire-Atlantique vous propose un service gratuit de conseil en architecture et paysage !

Les architectes et les paysagistes du CAUE de Loire-Atlantique vous conseillent, en amont de vos projets, lors d'un rendez-vous de 45 min pour vous aider à :

- **Comprendre le contexte paysager, urbain, architectural** afin d'y intégrer le projet et d'en tirer parti (optimisation du foncier, orientation, gestion du rapport au voisinage, respect et valorisation des patrimoines bâti et végétal, optimisation thermique, choix de matériaux...)
- **Comprendre les besoins**, améliorer l'organisation des espaces et prévoir leur évolutivité (volumétrie, implantation, organisation des usages)
- **Réaliser un projet « responsable »**, qualitatif d'un point de vue environnemental (choix de matériaux, modes de conception et de construction durables, types de clôtures, choix d'essence végétales...)
- **Choisir les compétences professionnelles** correspondant aux enjeux du projet
- Connaître et **comprendre les démarches administratives** à engager.

Bénéficiez de conseils sur-mesure en architecture et paysage

Les conseils et recommandations sont apportés au regard des éléments (photos et plans de l'existant, cadastre, croquis éventuels, etc.) que vous fournissez lors du rendez-vous.

Nos préconisations vont dans le sens de solutions qualitatives, durables, vertueuses au service de la qualité d'usage et des enjeux de cadre de vie.

Notre accompagnement

- Réalisation de permanences à Nantes et dans 16 intercommunalités de Loire-Atlantique.
- Conseil gratuit, sur rendez-vous. Durée 45 minutes.

Les actions du CAUE entrent dans le cadre de ses missions d'intérêt public définies par la loi de 1977 sur l'Architecture. Le CAUE de Loire-Atlantique fait partie intégrante de Loire-Atlantique développement. L'association participe ainsi, dans le respect de ses rôles et ses missions, à une offre globale de prestations que le Département de Loire-Atlantique et ses

partenaires mettent aux services des territoires de Loire-Atlantique.

[Toutes nos offres architecture, urbanisme, paysage et patrimoine](#)